



Contrat Pâtisseries 2021

(Distributions de Juin 2021 à Septembre 2021)

Entre l'adhérent de l'association AMAPPlace	Et
Nom/Prénom:.....	 15 Voie des Gouttins - 91 530 Le Val St-Germain lapatisseriederebecca@gmail.com - 06 95 35 34 12 https://www.lapatisseriederebecca.fr SASU immatriculée au RCS Evry 879 165 041 représentée par Rebecca Baues ci-après dénommée « la productrice »
Adresse:.....	
Email / tél:	
ci-après dénommé-e « l'amapien-ne »	

Référents AMAPPlace : Marie-Christine mc.lesouef@free.fr et Christian amaplace2019@gmail.com

Ce contrat instaure un partenariat avec "la pâtisserie de Rebecca". En adhérant à ce contrat, nous préachetons la production de Rebecca. Nous prenons notre part de risques et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production.

Le mot de la productrice

On rencontre aujourd'hui dans beaucoup de familles des personnes ayant un régime alimentaire particulier pour des raisons éthiques, médicales, ou simplement par goût.

Je souhaite leur offrir une pâtisserie inclusive et très gourmande.

En effet les différentes causes (pollutions, intolérances... liées à l'alimentation industrielle, le stress...) étant de plus en plus nombreuses, la demande d'une pâtisserie plus naturelle est en nette augmentation.

La plupart de mes recettes sont originales, basées sur des recettes traditionnelles, elles sont retravaillées avec des ingrédients plus sains, de saison et sans colorants.

Toutes les pâtisseries sont préparées la veille de la livraison, au laboratoire, 1 chemin de Roinville à Dourdan.

Les principaux engagements

Les parties du présent contrat établissent une relation commerciale solidaire en vente directe, sous la forme d'un partenariat en accord avec la charte des AMAP. Elles manifestent ainsi leur soutien à une agriculture paysanne – au sens de la charte de l'agriculture paysanne – et au respect de la nature et du vivant. Elles affirment également leur volonté de participer activement à une démarche d'éducation populaire qui crée les conditions de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires et s'engagent à respecter principes et engagements définis, à savoir...

Engagements de l'amapien-ne

L'amapien-ne s'engage à respecter la charte des AMAP et les statuts de AMAPPlace

http://www.amap-idf.org/la_charte_des_amap_31.php <http://amaplace.net/lassociation/les-statuts/>

Engagements de la productrice

La productrice s'engage à

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement, certifiées AB.
- Livrer les produits commandés aux jours et heures de distribution sur la période du contrat. · Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées.
- Ouvrir son laboratoire aux adhérents au moins une fois dans l'année et accueillir si besoin les référents.

Engagements communs

Créer une relation de confiance et de qualité entre la productrice en AMAP et l'amapien-ne. Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors invités les adhérents, la productrice partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

Prix et Contenu

Nous vous proposons de parcourir le site de Rebecca <https://www.lapatisseriederebecca.fr/shop-1> (3 pages de pâtisseries) afin de vous faire une idée des propositions. Ne pas commander sur le site pour ce contrat AMAPlace.

Jour, heure et lieu de distribution

- 7 distributions pour l'été 2021 : **4 et 18 juin** ; 2 et 16 juillet ; **20 août** ; 3 et 17 septembre
- Horaires de distribution : vendredi de **18h30 à 20h00**
- Lieu : bungalow de la plaine des sports de Breuillet ou un autre lieu si nécessaire.

Commande - Modalités

Seul(e)s les adhérent(e)s à l'association AMAPlace peuvent conclure le présent contrat.
Pour adhérer conjointement, visiter <http://amaplace.net/lassociation/adherer/>

Pour pré-commander les pâtisseries de Rebecca tout en gardant une souplesse dans les commandes, nous avons adopté le principe suivant : l'amapien-ne paie en avance (en 1 ou 2 fois) la somme de son choix (minimum de 10 €), puis commande les produits de son choix, pour les distributions de son choix, en veillant à ne pas dépasser la somme pré-payée.

Les commandes se feront 10 jours au moins avant chaque distribution : l'amapien-ne envoie un mail (ou document papier) à l'un des référent.e.s pour lui donner la liste (précise) de sa commande pour la prochaine distribution. Tous les produits commandables sont sur le site de Rebecca : <https://www.lapatisseriederebecca.fr/shop-1> (3 pages)

L'amapien peut augmenter son pré-paiement via un nouveau contrat à tout moment, au moins 10 jours avant la distribution prévue.

La pâtisserie surprise

Comme son nom l'indique, vous commandez une ou des pâtisseries sans savoir ce que Rebecca vous proposera : quelque chose parmi sa carte ou une nouveauté, un essai, ... Nous vous proposons 3 choix : les pâtisseries à 2€ et celles à 4€. Enfin, vous pouvez commander des (plus grands) gâteaux surprises à 8€. Il vous suffit de préciser « surprise à ...€ » sur votre commande.

Les produits vous seront distribués en vrac donc **pensez à apporter vos contenants.**

Paie ment par chè que ou vire ment

montant choisi : €

Par 1 ou 2 chèques à l'ordre **La pâtisserie de Rebecca** (encaissement fin juin et fin août)

Merci de reporter ci-dessous la répartition de votre pré-paiement : (n° et montant du chèque, nom de la banque)

chè que n°1 : chè que n°2 banque :

Par 1 ou 2 virements : vous trouverez le RIB nécessaire sur <https://urlz.fr/fK89> . Merci de nous avvertir de ces virements (par votre banque ou vous-même) par mail à amaplace2019@gmail.com

Les documents sont à remettre, au plus tard 10 jours avant la première distribution souhaitée, de préférence par mail à amaplace2019@gmail.com avec la première commande détaillée.

Ou en déposant ou postant à Christian Faugère – AMAPlace - 10 rue de la mare - 91650 **Breuillet**
ou à Marie-Christine Ducrot-Lesouëf – AMAPlace – 12 sente des bas rideaux – 91650 **Saint-Yon**

Signature

Fait à : en simple exemplaire, sur 2 pages, le :

Signature et nom de l'adhérent

Signature de Rebecca Baues